

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 74 (1923)
Heft: 12

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les forestiers sont de ce nombre. Non seulement parce que tout ce qui touche aux améliorations pastorales ne saurait leur être indifférent, mais surtout parce que de tout temps Struby a défendu chaudement la cause de la forêt de montagne. Il déplorait la destruction aveugle des massifs situés dans les pâturages ou leurs abords et la régression de la forêt à sa limite supérieure due, il ne manquait pas de le souligner, principalement à l'action de l'homme. Il a toujours préconisé le maintien d'un taux de boisement suffisant sur les pâturages. A plusieurs reprises, il a pris la plume pour soutenir cette idée qui lui était chère et il se trouve que son dernier article, paru dans le fascicule du 15 octobre des „Alpwirtschaftliche Monatsblätter“, est consacré encore à la forêt de montagne. Dans cet article, il recommande de reboiser la vallée d'Urseren qui est, comme on le sait, complètement dépourvue de forêts, abstraction faite des surfaces envahies par l'aune des Alpes. Les quelques nouveaux boisements entrepris récemment lui paraissent être une garantie pour la réussite des forêts à créer. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici sa conclusion qui, dans les circonstances actuelles, constitue un vrai testament:

„..... et j'entrevois l'avenir. Je voyais au pied du Gothard cette magnifique vallée abondamment couverte de forêts, de bouquets de bois et de rideaux protecteurs, je voyais plus bas de grands pâturages verts et, non loin de là, autour des idylliques villages et hameaux, des prés fertiles et des jardins bien clos. J'entendais le son harmonieux des clochettes des troupeaux épars sur les flancs des montagnes et je jouissais du spectacle offert par ce paysage béni et ses heureux habitants. Je rêvais ..., mais c'était un rêve qui pourrait devenir une réalité non seulement dans la vallée d'Urseren, mais encore dans plusieurs autres vallées de notre chère patrie suisse.

Braves gens, à l'ouvrage ; il est en votre pouvoir de réaliser cette idylle. Travaillez pour vos enfants et petits-enfants !“

Un grand nombre de forestiers suisses connaissait et appréciait le „papa Struby“. Son souvenir restera vivant parmi eux. *M. P.*

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité permanent sur l'exercice 1922/23.

(Présenté par le président Th. Weber, à l'assemblée générale du 10 septembre 1923, à Bâle.)

(Suite et fin.)

L'assemblée générale de 1922 avait décidé la mise au concours d'un nouveau sujet: l'éclaircie par le haut. Un avis du Comité permanent, du 27 novembre 1922, paru aux deux journaux, vous a appris quel a été le sort de la question. Nous croyons pouvoir nous abstenir de revenir là-dessus, d'autant que la décision du Comité permanent a été acceptée tacitement par l'assemblée plénière, lors des conférences forestières de Zurich.

Nous avons conformément à la décision prise à Altdorf, transmis au Département de l'Intérieur le rapport présenté sur la réforme du programme d'études à la division forestière de l'Ecole polytechnique. Il a été soumis, dès lors, par le Conseil d'école à la conférence des professeurs, pour examen et préavis. Nous attendons patiemment la suite de l'affaire.

Notre Comité a, le 20 décembre 1921, adressé une requête au Conseil fédéral touchant les installations pour courants électriques à basse et à haute tension. Il nous est parvenu des réponses : le 15 septembre 1922, du Conseil fédéral ; le 19 mai 1922, du Département fédéral des chemins de fer ; le 5 mai, de la Direction des télégraphes et, enfin, le 1^{er} septembre, de l'Inspectorat des lignes à haute tension. Ces réponses furent reproduites, au cahier 1 de 1923, de la Zeitschrift, pour vous permettre d'exposer éventuellement votre avis sur la question. Il ne nous est parvenu aucune indication, quand bien même il est probable que tous n'ont pas admis sans autre les réponses dont vous avez eu connaissance. L'Inspection fédérale des forêts a repris la question pour veiller à la défense des intérêts forestiers. Et si notre intervention n'a pas eu un succès complet, elle n'en aura pas moins eu ce résultat que, dorénavant, les instances en cause attacheront plus d'importance aux questions que nous avons soulevées. Et l'on peut espérer que lors de l'étude de projets de conduites électriques, on tiendra mieux compte que jusqu'ici du côté forestier de la question.

Le 30 septembre 1922, nous avons reçu du Secrétariat suisse des paysans une demande touchant la participation à une exposition suisse d'agriculture à Berne, en 1925. Nous avons répondu affirmativement pour le cas où l'Inspection fédérale des forêts, les cantons et communes y participeraient aussi. C'est sous cette condition que nous avons autorisé le dit secrétariat à faire figurer notre Société sur la liste des participants. Le Département de l'économie publique nous ayant demandé de désigner des délégués à la grande commission de l'exposition, nous avons choisi MM. Ammon, Darbellay et Weber.

Nous en arrivons à la question de l'établissement d'une sécherie pour graines forestières, au sujet de laquelle nous avons adressé une requête au Conseil fédéral (30 novembre 1922). Nous avions prié ce dernier de passer au plus vite à cette création, en lui suggérant de puiser les fonds nécessaires dans le crédit de 50 millions de francs alloué pour lutter contre le chômage. Le Département de l'Intérieur nous fit savoir, peu après, que l'idée même de l'établissement projeté par la Confédération se heurtait à une opposition, en particulier au sein du Conseil des Etats. Son comité des finances estimait que la question doit être présentée aux Chambres par un message spécial du Conseil fédéral, établissant quel serait le crédit nécessaires. Actuellement, il ne saurait être question de créer cette sécherie en recourant aux crédits votés pour lutter contre le chômage. D'autre part, les travaux préparatoires pour l'établissement d'un projet avec devis et

calcul du rendement étaient trop peu avancés pour permettre au Conseil fédéral de soumettre prochainement un message aux Chambres. L'Inspection fédérale des forêts a, dès lors, adressé aux gouvernements cantonaux un questionnaire; les réponses reçues lui permettront de s'orienter au sujet de divers côtés de la question. Nous ignorons à quoi elle en est aujourd'hui. Espérons qu'elle s'achemine lentement vers une heureuse solution.

Le projet du 23 mai 1923 de la commission fédérale d'experts pour le nouveau tarif général douanier a été soumis aux délibérations d'une commission spéciale, nommée par l'Inspection fédérale des forêts. Les producteurs de bois avaient, le 27 mai 1922, exposé leurs vœux sur la question au Département de l'Economie publique. Il en a été tenu compte de façon très satisfaisante. Il sera possible de revenir à la charge touchant quelques desideratas laissés de côté, cela au cours d'une conférence à laquelle les intéressés seront convoqués.

La revision partielle de la Loi fédérale sur les forêts n'avance guère, aux Chambres fédérales. Il faut espérer qu'on trouvera bientôt une solution, car l'état actuel est intenable et ne procure que mécontentement.

Nous sommes restés en contact étroit avec l'Association suisse d'économie forestière et l'Office forestier central. Nous pouvons être satisfaits de l'activité multiple de ces institutions. Le rapport annuel sur leur activité, qui vient de paraître, renseigne de façon complète sur les points suivants: tarif douanier et traités de commerce, restriction d'importation, tarifs de transport, développement du commerce des bois; publication du „marché des bois“, statistique des salaires, clichés pour projections lumineuses, activité dans la presse et propagande forestière.

La question de l'assurance du personnel forestier contre les accidents reste toujours actuelle. A la demande de la direction de l'Etablissement fédéral de Lucerne, nous avons conféré avec elle au sujet de la suppression de la catégorie 42^a (économie forestière, sans exploitations) et du tarif des primes. Mais nous avons dû nous borner à émettre sur ces points notre opinion personnelle, car la question est envisagée de façon assez diverse dans nos différents cantons. Nous eûmes aussi à donner notre avis à l'Office fédéral des assurances sociales sur les indemnités à allouer en cas d'incendies forestiers. Là encore, nous nous sommes borné à exprimer des idées personnelles et à conseiller, au surplus, les négociations directes avec les intéressés. Dès lors, à l'instigation des associations forestières de producteurs et d'administrations forestières cantonales, l'Office forestier central a pris en main toutes ces questions d'assurance. Une commission a été nommée, le 1^{er} mai 1923, pour étudier la question; celui qui vous parle y représente la Société forestière suisse. Ses travaux sont suffisamment avancés pour pouvoir reprendre prochainement les tractations avec l'Etablissement fédéral de Lucerne.

L'exercice écoulé a été fertile en occasions d'étudier. L'an dernier, ainsi que vous le savez, les conférences forestières projetées à Zurich,

ainsi que le voyage pour l'étude du chêne, avaient dû être renvoyés. Au printemps de 1923 nous avons eu, coup sur coup, l'un et l'autre. Les conférences de Zurich, qui ont eu lieu du 5 au 10 mars, furent un vrai succès, grâce aux excellents exposés dont nous a régalés le corps professoral de l'Ecole forestière. On a, à cette occasion, fêté dignement le 25^e anniversaire d'enseignement du professeur Engler; ce fut, hélas, aussi l'adieu de notre inoubliable ami. Nos journaux ont longuement décrit ces deux manifestations; point n'est besoin d'y revenir. Bornons-nous à adresser nos plus chauds remerciements au Conseil fédéral, à l'Inspection fédérale des forêts et à Messieurs les professeurs. Ce furent de belles et instructives journées!

Le voyage qui eut lieu, du 4 au 9 juin, le long du plateau suisse pour l'étude du chêne, ne procura pas moins de satisfaction à ses participants. Le nombre de ceux-ci avait dû être limité à 24. Ce fut un beau voyage qui permit d'étudier le chêne sous de nombreux aspects et dont le programme avait été établi de façon exemplaire par la Station de recherches.

Je suis arrivé, Messieurs, au bout de ce rapport. La Société forestière suisse vient d'achever la 80^e année de son existence. Elle peut considérer avec satisfaction le résultat de son activité pendant cette longue période. Elle ne le fait point ainsi qu'un jubilaire affaibli par l'âge. Non certes, car sa génération actuelle est fermement décidée à suivre l'exemple des précédentes. Elle continuera à travailler sans relâche pour le progrès de la sylviculture suisse et pour le développement des forêts natales. Fiat!

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. Le *nombre des étudiants* était, au commencement du semestre d'hiver 1923/24, le suivant: 12 au 1^{er} cours, 12 au 2^e cours, 15 au 3^e cours et 18 au 4^e cours. Ces 57 étudiants (en 1922: 70) se répartissent comme suit entre les cantons d'origine: Berne 13, Grisons 9, Zurich 6, Neuchâtel 4, Argovie, Fribourg et Bâle-Campagne chacun 3, Uri, Soleure, Bâle-Ville, St-Gall, Vaud et Tessin chacun 2, Schwyz, Lucerne, Appenzell Rh.-Ext. et Thurgovie chacun 1.

Ont quitté l'Ecole en 1923: 22 étudiants avec diplôme, 3 sans diplôme.

Mort du professeur Dr H. Schellenberg. A peine la tombe du professeur Engler est-elle refermée que notre Institut est frappé par un nouveau deuil. Le professeur Schellenberg nous a été enlevé, après quelques jours de maladie, à l'âge de 51 ans, des suites d'une affection du pancréas. Professeur de culture agricole à l'Ecole d'agriculture depuis 1907, il a enseigné à notre Ecole la pathologie végétale. Agronome expert, c'était aussi un savant botaniste qui a publié de nombreux mémoires sur les sujets les plus divers. Les participants aux conférences fores-